



# MANIFESTE

## DES RÉGIONS DE FRANCE POUR LA CULTURE

04/12/2024 - 1/2

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1959, **le déploiement des politiques culturelles a reposé sur une coopération étroite entre État et collectivités. Celles-ci sont devenues les premiers financeurs de la culture**, à partir des différentes lois de décentralisation puis de la réaffirmation d'une compétence partagée dans les lois NOTRe et Liberté de Création, Architecture et Patrimoine de 2015 et 2016. **Ensemble, les collectivités ont d'abord adopté, puis largement dépassé le modèle initial proposé par l'État.**

L'intervention des Régions s'étend aujourd'hui à l'ensemble des filières artistiques, culturelles et patrimoniales dont elles favorisent la structuration et le rayonnement, et au sein desquelles elles encouragent et soutiennent la création, la diffusion des œuvres, l'éducation

artistique et culturelle, les enseignements artistiques et la formation professionnelle. Les Régions ont su pour cela inventer les outils de dialogue, de concertation et de financement adaptés à leurs différents interlocuteurs publics et privés. Elles ont aussi développé une intervention forte en direction de la diversité des territoires qui les composent, favorisant ainsi la rencontre entre les artistes, les œuvres et les habitantes et habitants, au plus près de leurs lieux de vie.

**Revendiquant la culture comme essentielle** à l'épanouissement de toutes les personnes, à la démocratie et au vivre-ensemble, elles ont continué à soutenir massivement le secteur lors de la crise de la COVID et au-delà, afin que le maillage artistique et culturel du pays, patiemment construit, soit préservé, tout comme les nombreux emplois qu'il représente.

### Les Régions s'engagent pour construire une nouvelle étape des politiques publiques de la culture

Cet effort substantiel n'a cependant pas permis d'enrayer le mouvement, déjà perceptible avant la crise sanitaire, de fragilisation des modèles économiques des structures culturelles et plus largement, du financement du secteur.

D'une part, ces dernières décennies, l'État a resserré progressivement son intervention sur un nombre réduit d'acteurs alors même que la baisse des dotations aux collectivités s'accompagnait de réformes les privant peu à peu de tout levier fiscal et donc de capacité à agir plus largement pour continuer à soutenir pleinement un écosystème pluriel. D'autre part, l'État a fait preuve de réticence à engager une réelle décentralisation. Conséquence directe de l'effort de plus de 5 milliards d'euros demandé par l'État aux collectivités locales, les Régions se voient obligées d'opérer des choix douloureux dans leurs budgets. D'autres collectivités, avec qui les Régions ont construit des coopérations dans le cadre de la compétence culturelle partagée, sont aussi dans une situation financière si critique qu'elles ne pourront plus contribuer à la même hauteur à cet effort public commun.

Les Régions observent aussi que, de leur côté, les acteurs culturels, confrontés aux difficultés pour équilibrer des budgets grevés par l'augmentation des charges et l'inflation, mesurent que les solutions ne pourront plus reposer uniquement sur l'accroissement des financements publics et qu'il convient donc de repenser en profondeur leurs projets, dans leur rapport aux territoires et modèles économiques.

Tout cela nous conduit aujourd'hui collectivement dans une forme d'impasse, au moment où le secteur subit, comme beaucoup, une succession de crises économique, sociale, démocratique et climatique, et qu'il doit s'engager dans des transitions sociétale, écologique et numérique.

Dans ces circonstances, la commission culture de **Régions de France souligne l'urgence à se mobiliser et à engager collectivement une large réflexion sur le devenir du secteur culturel en France**, questionnant notamment la pertinence des modèles centralisés et normatifs du ministère, alors que les lois NOTRe puis LCAP ont inscrit au cœur des politiques culturelles le respect des droits culturels et la protection et la promotion de la diversité des expressions.

**Ne voulant nullement être dans le renoncement ou le fatalisme, les Régions souhaitent dès lors, à leur échelle, se saisir publiquement et nationalement du sujet, dans l'objectif d'être force de proposition et de tracer les contours d'une nouvelle étape des politiques culturelles, à même de répondre aux enjeux et à la complexité des défis qui nous attendent.**

Ainsi, entre novembre 2024 et septembre 2025, la commission culture de Régions de France mènera une série d'auditions d'acteurs du champ artistique, culturel et patrimonial, choisis pour leur représentativité, leur expertise et leur capacité de projection, et s'entretiendra avec les associations d'autres échelons de collectivités.

**La restitution de ces travaux**, et de ceux qui auront été menés par les groupes de travail thématiques de la commission culture tout au long de cette année, **sera présentée lors du prochain Congrès des Régions, à l'automne 2025.**

Régions de France est l'association qui représente les 18 Régions françaises métropolitaines et d'Outre-mer auprès des pouvoirs publics et des acteurs socio-économiques, avec pour mission de promouvoir leurs intérêts et de contribuer aux à l'élaboration et au pilotage des grandes politiques publiques.

La Commission Culture de Régions de France, qui réunit l'ensemble des Vice-Président(e)s de Régions en charge de la Culture définit des positions communes des Régions sur les sujets en lien avec la Culture et mène des travaux au sein de groupes thématiques avec l'appui des Directeurs des Affaires culturelles.



**Contact presse**

Violaine Hacke

Tel : 06 28 47 53 55

[vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org)

[www.regions-france.org](http://www.regions-france.org)